

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/01

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
10

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service Général Principal
↳ Compte Administratif 2024

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Pierre BRUN, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif 2024 qui se résume comme suit :

◆ **Section de Fonctionnement :**

↳ Dépenses = 1 105 423.05 €
↳ Recettes = 1 240 421.17 €

Excédent de 134 998.12 €
Report Excédent N-1 681 065.22 €
Excédent de clôture 816 063.34 €

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses = 537 570.38 €
↳ Recettes = 430 318.25 €

Déficit de 107 252.13 €
Report déficit N-1 346 827.50 €
Déficit de clôture de 454 079.63 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/02

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

- en exercice

15

- qui ont pris part à la délibération

10

date de la convocation :

04.03.2025

Date d'affichage :

04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M.
Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre
BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service « Eau et Assainissement »
↳ Compte Administratif 2024

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Pierre BRUN, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif 2024 qui se résume comme suit :

◆ **Section d'Exploitation :**

↳ Dépenses = 288 320.58 €
↳ Recettes = 285 938.34 €

Déficit de 2 382.24 €
Report Excédent N-1 177 218.11 €
Excédent de clôture 174 835.87 €

◆ **Section d'Investissement :**


↳ Dépenses = 958 377.62 €
↳ Recettes = 827 053.26 €

Déficit de 131 324.36 €
Report Excédent N-1 106 209.89 €
Déficit de clôture de 25 114.47 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,


Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/03

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
10

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service « Immeuble à Caractère Industriel et Commercial »
↳ Compte Administratif 2024

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Pierre BRUN, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif 2024 qui se résume comme suit :

◆ **Section d'Exploitation :**

↳ Dépenses = 6 794.00 €
↳ Recettes = 11 850.00 €

Excédent de 5 056.00 €
Report Excédent N-1 31 869.72 €
Excédent de clôture 36 925.72 €

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses = 0.00 €
↳ Recettes = 0.00 €

Report Excédent N-1 7 222.91 €
Excédent de clôture de 7 222.91 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/04

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
10

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service « Lotissement Saint-Estève »
↳ Compte Administratif 2024

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Pierre BRUN, désigné par l'Assemblée,
A la majorité (9 POUR/1 ABSTENTION),
ADOPTE le Compte Administratif 2024 qui se résume comme suit :

◆ **Section d'Exploitation :**

↳ Dépenses = 539 167.77 €
↳ Recettes = 539 167.77 €

Clôture de l'exercice 0.00€

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses = 539 167.77 €
↳ Recettes = 525 867.77 €

Déficit de l'exercice de 13 300.00€
Excédent N-1 27 227.60 €
Excédent de clôture de 13 927.60 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/05

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 04.03.2025
Date d'affichage : 04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Affectation des résultats

- ↳ Service «Budget Principal»
- ↳ Service «Service Eau et Assainissement»
- ↳ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
- ↳ Service «Lotissement de Saint Estève»

Le Conseil,

A – Budget Principal :

Le Compte Administratif du Budget Principal 2024 présente :

- Un excédent de Fonctionnement de **818 063.34 €**
- Un déficit d'Investissement de **107 252.13 €** et un déficit de 346 827.50 € en restes à réaliser soit un déficit à combler de **507 373.42 €**

Il est proposé de prélever la somme de **507 373.42 €** sur l'excédent de fonctionnement (818 063.34€) et de l'affecter en investissement pour combler le déficit.

Le solde, soit **308 689.92 €**, est maintenu en section de fonctionnement en report à nouveau.

B – Budget «Eau et Assainissement» :

Le Compte Administratif du Budget «Eau et Assainissement» 2024 présente :

- Un excédent d'Exploitation de **174 835.87 €**
- Un déficit d'Investissement de **131 324.36 €** et un excédent de 106 209.89 € en restes à réaliser soit un déficit à combler de **42 344.61 €**.

Il est proposé de prélever la somme de **42 344.64 €** sur le montant de l'excédent de fonctionnement à savoir 174 835.87 € afin de combler le déficit de la section d'investissement et de maintenir le solde soit **132 491.23 €** en section de fonctionnement en report à nouveau.

C – Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Le Compte Administratif du Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» 2024 présente :

- Un excédent d'Exploitation de **36 925.72 €**
- Un excédent d'Investissement de **7 222.91 €** et un déficit de 17 159.72 € en restes à réaliser.

Il est proposé de prélever la somme de **17 159.72 €** de déficit de la section d'investissement sur l'excédent de fonctionnement s'élevant à 36 925.72 € et de maintenir le solde de **19 766 €** en report à nouveau.

D – Budget «Lotissement de Saint Estève» :

Le Compte Administratif du Budget «Lotissement de Saint Estève» 2024 présente :

- Un résultat en Exploitation de **0.00 €**
- Un excédent d'Investissement de **13 927.60 €**

Il est proposé de maintenir en section d'investissement la somme de **13 927.60 €** en report à nouveau.

A l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,
Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/06

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 04.03.2025
Date d'affichage : 04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M.
Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre
BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Comptes financiers uniques 2024

- ↳ Service «Budget Principal»
- ↳ Service «Service Eau et Assainissement»
- ↳ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
- ↳ Service «Lotissement de Saint Estève»

Le Conseil,

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2024 coïncident avec ceux des comptes
financiers uniques du Trésorier,

A l'unanimité,


ADOpte les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 du trésorier comptable de la Commune
Mane pour le :

- ↳ Service «Budget Principal»
- ↳ Service «Service Eau et Assainissement»
- ↳ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
- ↳ Service «Lotissement de Sait Estève»

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,




Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Convention de servitudes ENEDIS – Le Grand Chemin

Le Conseil,

L'exposé du rapporteur entendu,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu les conventions de servitudes envoyées en date du 08 octobre 2024 par l'entreprise PIQU'ELEC,

A l'unanimité

AUTORISE les travaux de façade sollicités par ENEDIS sur la parcelle communale suivante :

E n° 17	Le Village
---------	------------

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/08

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : : Délibération portant avis sur 3 demandes d'affiliation au centre de gestion des Alpes de Haute Provence émises par le CCAS de Manosque, le syndicat mixte « Les scènes de Haute-Provence » et le syndicat mixte du Seignus d'Allos.

Monsieur le Maire informe les membres de la présente assemblée que trois établissements ci-après désignés ont émis le souhait d'être affiliés au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de haute Provence :

- **Le CCAS de Manosque**, par délibération de son conseil d'administration rendue exécutoire le 9 décembre 2024 ;
- **Le syndicat mixte « Les Scènes de Haute Provence »**, par courrier conjointement signé par les collectivités membres que sont la Ville de Manosque, la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération », la ville de Sainte-Tulle et la ville de Vinon-sur-Verdon ;
- **Le syndicat mixte du Seignus d'Allos**, par courrier en date du 24 décembre 2024 transmettant la délibération du comité syndical rendue exécutoire le 12 décembre 2024.

Pour rappel, le CCAS de Manosque était affilié au centre de gestion jusqu'au 31 décembre 2024 dans le cadre de l'affiliation mutualisée Ville et CCAS de Manosque. Monsieur le Maire et Président de la ville et du CCAS Manosque a souhaité se retirer du centre de gestion mais souhaiterait que son CCAS soit, seul, réaffilié au centre de gestion.

Le syndicat mixte fermé « Les scènes de Haute Provence » en cours de création pour le 1^{er} janvier 2025 et dont les membres ci-dessus désignés ont approuvé le projet de statuts transmis à Monsieur le Préfet, par délibérations respectives du 28/11/2024, 08/10/2024, 14/11/2024 et 31/10/2024. Bien que ne disposant pas encore de la délibération du comité syndical demandant son affiliation au centre de gestion, j'ai décidé de lancer la présente consultation avec, comme support, le simple courrier évoqué plus haut, afin de ne vous solliciter qu'une seule fois pour les trois demandes d'affiliation dont j'ai accusé réception.

Enfin, le syndicat mixte ouvert restreint du Seignus d'Allos a été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mai 2024 pour gérer la station éponyme. Il est composé du Département des Alpes de Haute Provence et de la Ville d'Allos et dispose de 2 agents.

Pour information, les deux syndicats mixtes ci-dessus cités ne disposeront que d'une poignée d'agents. Leur affiliation sera donc sans conséquence notable en terme de recettes ou de charges pour le centre de gestion.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique, « les collectivités et leurs établissements publics (...) qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement.[...] »

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

1° Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;

2° Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.[...]

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un

centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.»

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de faire valoir son droit à s'opposer à la/ aux demande(s) d'affiliation auprès du Centre de gestion.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 004-210401113-20250310-DELIB_CM_25_08-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L452-20,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas s'opposer à la demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion des 3 établissements susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Attribution du Lot n°4 MENUISERIE – Ilot 1C

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant le marché de travaux pour la réhabilitation de l'ilot Bourgade-1C

CONSIDERANT pour ce lot le résultat infructueux de cette consultation dont l'ouverture des plis a eu lieu le 15 septembre 2024 à midi,

CONSIDERANT la négociation écrite engagée par la commune de Mane,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,
A la Majorité (10 POUR / 1 ABSENTION),

Classe les offres comme suit :

	Entreprises	Montant offre HT Estimation M.O : 136 548.00 € HT
1	Menuiserie RAYMONET Pascal et Arane 04150 BANON	124 744.68 €
2	SAS FAUCHERON 84401 APT	166 364.66 €
3	APM 04510 AIGLUN 1 ^{ère} offre Klekoon 2 ^{ème} offre	181 898.45 € 180 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot n°4 avec l'entreprise Menuiserie RAYMONET.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires au marché.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M.
Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre
BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : RESTAURATION 3 TABLEAUX – MOBILIER EGLISE
Demande de financement

Vu les nécessités de conservation du patrimoine culturel et religieux de la commune,
Considérant l'état de dégradation de certains éléments du mobilier liturgique,
Considérant les devis et études réalisées,
Considérant le montant estimé des travaux s'élevant à 4 980 euros,
Considérant l'opportunité de solliciter des subventions pour couvrir une partie des frais restants, notamment
auprès de la Direction Générale des affaires culturelles,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration du mobilier de l'église tel que présenté.

ADOPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	DRAC	AUTOFINANCEMENT
4 980 €	1 992 €	2 988 €

SOLLICITE le concours financier de la Direction Générale des Affaires Culturelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de financement.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal n° 2025/11

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M.
Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre
BRUN

ABSENTS : M. Gérard BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : REPARATION CLOCHE PRINCIPALE
Demande de financements

Vu les nécessités de conservation du patrimoine culturel commune,
Considérant l'état de dégradation de la cloche principale et l'urgence de procéder à sa réparation,
Considérant les devis et études réalisées,
Considérant le montant estimé des travaux s'élevant à 20 172 euros,
Considérant l'opportunité de solliciter des subventions pour couvrir une partie des frais restants, notamment
auprès du Conseil Régional et de la DRAC,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration de la cloche principale tel que présenté.

ADOpte le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	Région – PETIT FRAT 50%	DRAC	AUTOFINANCEMENT
20 172 €	10 086 €	6 051 €	4 035 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional au titre du PETIT FRAT et de la Direction Régionale Des
Affaires Culturelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal n° 2025/12

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation : 04.03.2025
Date d'affichage : 04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – POLE ENFANCE - CREATION
Demande de financements

Considérant que la création du nouveau bâtiment va être réalisé en priorité,
Considérant le montant estimé des travaux s'élevant à 1 540 000 euros,
Considérant l'opportunité de solliciter des subventions pour couvrir une partie des frais restants, notamment auprès de l'Etat, du conseil Régional et Départemental,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	DETR	FRAT	DÉPARTEMENT
1 540 000 €	500 000 €	200 000 €	150 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'état au titre de la DETR, du Conseil Régional au titre du FRAT et du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/13

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

date de la convocation :

04.03.2025

- en exercice

15

Date d'affichage :

04.03.2025

- qui ont pris part à la délibération

11

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M. Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : POLE ENFANCE – REHABILITATION DU BATI EXISTANT
Demande de financements

Vu la qualité architectural et l'ancienneté du bâtiment,
Vu le calendrier de réalisation présenté par le Maître d'œuvre,
Considérant les mesures de sécurité qu'imposent l'état des lieux,
Considérant que l'école est un service public essentiel aux habitants de la commune
Considérant le montant estimé des travaux s'élevant à 993 249 euros,
Considérant l'opportunité de solliciter des subventions pour couvrir une partie des frais restants, notamment auprès de l'Europe,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE le concours financier de l'Europe dans le cadre de l'appel à projet FEDER, soutien aux travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/14

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M.
Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre
BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : SENTIERS DE RANDONNEES – Chemin de Belle vue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait du Département de prendre en charge la gestion des sentiers de randonnée dans le cadre de son
développement touristique et de la valorisation de son patrimoine naturel,

Considérant l'importance de la randonnée pour le tourisme et l'attractivité de notre territoire,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de l'intégration du Chemin Belle vue aux sentiers de randonnées.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2025/15

Séance ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

04.03.2025
04.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, Mme Michèle RIEMANN, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, M.
Jean-Luc CALMET, Mme Patricia SAINTE ROSE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Pierre
BRUN

ABSENTS : M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE (Procuration à Marie-Louise MEYER)

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : SINISTRE IMMEUBLE EPSTEIN – REMBOURSEMENT AXA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de AXA France IARD SA,

Vu le contrat d'assurance multirisques n° 109401004, souscrit par la commune pour l'assurance de ses bâtiments,

Considérant que suite au sinistre du premier étage de l'immeuble Epstein, un remboursement a été effectué par
l'assureur pour un montant de 46 620 euros à la commune,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement de la somme de 46 620 euros versée par AXA relatif aux travaux confortatifs du
premier étage de l'immeuble Epstein.

DIT que Monsieur Le Maire est autorisé à procéder à toute formalité nécessaire pour l'enregistrement de ce
remboursement et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE

Jacques DEPIEDS.